

DELIBERATION N° 83/6-17 : ECOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT - 2ème TRANCHE AVENANT N° 01
ENTREPRISE VIAFRANCE . .

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux supplémentaires suivants à l'Ecole Maternelle Jacques Prévert à LUDRES :

- Mise en place d'un écran d'étanchéité type bouclier Keltrock devant façade,
- Travaux pour accès aux classes par escalier créé,
- Création d'un drain avec modification du réseau d'assainissement pour un montant de 29 799,36 F T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer avec l'entreprise VIAFRANCE, titulaire du lot n° 02 - V.R.D. de la construction de l'Ecole Maternelle Jacques Prévert par marché du 18 novembre 1981, approuvé par la Préfecture le 27 novembre 1981, un avenant n° 01 correspondant aux travaux énoncés ci-dessus, pour un montant total H.T. de 25 126,00 F soit 29 799,36 F T.T.C.
- précise que ledit avenant portera le montant du marché de base du 12 novembre 1981 de 86 467,70 F T.T.C. à 115 286,81 F T.T.C.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1983, programme 10/80.